

M.E.S., Numéro 109, Avril-Juin 2019

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

Mise en ligne le 11 janvier 2022

L'ACCES A L'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE KINSHASA. : EST-CE UN DROIT HUMAIN OU UNE RESSOURCE ECONOMIQUE AU SERVICE DE SES HABITANTS ?

Par

SELEMANI KAMBOYO Rogatien

**Bibliothécaire de la 2^{ème} classe
ISC/KINSHASA**

INTRODUCTION

A l'occasion du Forum mondial de l'eau qui s'était tenu au mois de mars 2009 à Istanbul en Turquie, l'organisation des Nations-Unies avait averti le monde qu'une crise planétaire d'eau pointe à l'horizon, laquelle pourrait remettre en cause de manière durable, le développement économique et humain ainsi que la stabilité de plusieurs régions du monde (202).

Ainsi qu'on le sait, plusieurs enjeux se développent autour de l'eau en tant que ressource naturelle, lesquels sont :

- la disponibilité et sa répartition inégale à l'échelle mondiale entre les différentes régions du monde ;

- la croissance démographique et ses conséquences sur l'approvisionnement des populations en eau potable ;
- la qualité de l'eau et ses conséquences sur la santé des populations.

En terme de disponibilité, il convient de noter que 70% de la surface de la terre est couverte par l'eau mais l'eau douce ne représente que 3% sur la planète et 1% seulement de cette l'eau douce est accessible pour l'usage humain (203).

La partition mondiale de l'eau douce est inégale : neuf pays se partagent 60% des ressources cette eau douce sur la planète (le Brésil, la Russie, les Etats –unis d'Amérique, le Canada, la Chine, l'Indonésie, l'Inde, la Colombie, et la RD. Congo).

Plusieurs pays sont confrontés à une pénurie croissante en eau. En Afrique, par exemple neuf pays souffrent déjà de stress hydrique, avec une couverture des besoins en eau inférieure à 1500 m /personne adulte/an : Afrique du Sud, Egypte, Somalie, Malawi, Rwanda, Burundi, Kenya, Cap-Vert, Djibouti. Cela ne saute à l'œil que la croissance démographique à des conséquences, sur l'approvisionnement des populations en eau potable. De celles-ci on relève la pollution dans la ville par des sachets des bouteilles en plastique, mais aussi la prolifération des usines artisanales qui vendent de

²⁰² Achille BONDO, Ressources en eau en RD CONGO, facteurs de croissance et de développement économiques « enjeu stratégique pour l'humanité ».in : croissance, Décembre 2016, p 4

²⁰³ KOCHHAR Kalpana, PATTILLO Catherine, et SUN Yen, Des incitations judicieuses peuvent faciliter la gestion des ressources en eau tout en protégeant les plus démunis. In : Finances et Développement, juin 2014

l'eau hors normes internationales de l'OMS, ni l'assainissement de la ville sont désastreuses.

Entre 1900 et 2000, la population mondiale a été multipliée par quatre. Avec une telle croissance démographique, les besoins en eau des populations vont croître alors que le volume de l'eau diminue à cause, notamment, de la sécheresse et de la pollution. Les Nations-Unies estiment, qu'à l'horizon 2025, 2,3 milliards de personnes seront en situation de pénurie grave d'eau avec une couverture annuelle des besoins inférieure à 500mm d'eau /personne adulte ⁽²⁰⁴⁾.

Les enjeux relatifs à l'eau sont aussi liés à l'émergence des maladies d'origine hydrique. Le nombre de personnes atteintes de ces maladies qui sont liées à la consommation d'une eau impropre est évalué à 250 millions par an. Chaque année, ces maladies font des victimes, de l'ordre de 5 et 10 millions de personnes, représentant approximativement 7% des décès dans le monde.

Les principaux enjeux évoqués ci-haut concernent aussi la République Démocratique du Congo, en général, et Kinshasa, en particulier.

L'accès à l'eau potable est-il garanti à tous les citoyens bien que la constitution le reconnaisse? La réponse est bien sûr, non. En effet, toutes les estimations annoncent que plus ou moins de 20% de la population seulement ont accès à l'eau potable. Cette situation place la RD Congo à la 46^e position sur 53 pays en Afrique et à la 168^{ème} place mondiale sur 178 pays classés ⁽²⁰⁵⁾

Malgré ses réserves en eau douce, la RD Congo connaît une faible desserte en eau potable

améliorée. Dans ce pays, seul un habitant sur cinq a accès à l'eau potable. Les causes pour cette déficience en eau sont nombreuses : faiblesse des moyens financiers dans le secteur, vétusté des installations existantes, mauvaise gestion des réseaux, explosion démographique et non contrôlée des villes et des périphéries.

La REGIDESO, structure publique chargée de gérer les réseaux d'eau potable, en milieu urbain en RDC, n'est pas en mesure de suivre cette croissance effrénée. L'espace à desservir est assez large, alors que les ressources financières se font de moins en moins visibles. En milieu urbain, ¾ de la population n'est pas desservie en eau potable et la situation est plus dramatique en milieu rural ⁽²⁰⁶⁾.

En milieu rural, le SNHR (Service National d'Hydraulique Rurale) ne dispose pas de moyens nécessaires pour remplir sa mission.

Dans les quartiers périurbains et dans les zones rurales, l'éloignement des points d'eau constitue aussi un problème dans l'alimentation en eau potable des populations qui n'ont pas accès à un réseau aménagé en potable. A certains endroits, les femmes et les enfants doivent parcourir une certaine distance à pied pour collecter l'eau nécessaire à tout ménage.

Dès lors la Régideso en tant qu'entreprise industrielle et commerciale qui a dans ses attributions le monopole de production et distribution de cette denrée qu'est l'eau en RDC, est-elle en mesure d'atteindre les objectifs qui sont assignés sur le territoire national, en général et, ville de Kinshasa en particulier ?

En tant que ressource économique, aujourd'hui ce sont aussi les entreprises privées que les Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui font

²⁰⁴ KOCHHAR Kalpana, idem.

²⁰⁵ PNUD, 2009 et Jeune Afrique 2007.

²⁰⁶ Comité de Pilotage de la réforme des entreprises du portefeuille de l'Etat (COPIREP), 2008.

des affaires dans la commercialisation qui est en sachet, de l'eau en bouteille et en bidon, ... mais aussi la Banque Mondiale, au cœur des affaires, notamment la réforme dans le secteur de l'eau. Celle-ci prévoit d'appuyer les efforts du gouvernement dans l'amélioration de la gouvernance du secteur et le redressement de la REGIDESO, qui est défini dans le Projet d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain (PEMU).

Enfin, le coût du service de l'eau est beaucoup plus élevé en périphérie que dans les grands centres urbains, en raison entre autres de nombreux intermédiaires dans la chaîne de distribution, et de la rareté de l'eau.

En tant qu'une ressource essentielle à la vie, l'eau est une richesse naturelle dont les retombées doivent revenir à l'ensemble de la collectivité, une ressource vitale qui appartient au peuple qui doit déterminer des modalités de son exploitation ⁽²⁰⁷⁾.

Outre cette introduction, cette étude s'articule en trois points. Le premier fait l'état des lieux de l'approvisionnement en eau potable à Kinshasa. Le deuxième présente l'organisation communautaire des habitants des quartiers périurbains. Le troisième et dernier point, trace quelques perspectives d'avenir. Une brève conclusion met un terme à la présente étude.

I. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS LA VILLE DE KINSHASA

Le réseau hydrographique de la RD Congo est l'une des plus vastes au monde et ses ressources hydrologiques sont étendues. Par son fleuve, ses affluents et ses nombreux grands et petits

lacs, la RD Congo constitue un réservoir important des eaux douces dans le monde. Située à cheval sur l'Equateur, ce pays est également bien arrosé, puisque la pluviométrie moyenne est de 1.500 mm d'eau par an. En comparaison, il ne tombe que 900 mm d'eau de pluie annuellement à Bruxelles. Cette pluviométrie abondante permet une recharge permanente des nappes phréatiques. L'eau de surface (rivière, étang, lac...) est plus facile à capter, mais nécessite systématiquement des traitements de potabilisation parfois très lourds, et donc onéreux. C'est le deuxième bassin du monde avec 3.730474 km, après l'Amazone avec 6.144.727 km. Il est subdivisé en quatre sous-bassins dont le Kasai (925.172 km), l'Ubangi (613.202 km), le Tanganyika (272.156 km) et le Sangha (180.418 km) ⁽²⁰⁸⁾.

1.1. BASSINS VERSANTS HYDROLOGIQUES

La ville de Kinshasa est baignée par plusieurs cours d'eau dont les plus importants sont :

- la Nd'jili avec un bassin de 2000 km² ;
- la N'sele avec un bassin de 6000 km² ;
- la Mai-ndombe ;
- le fleuve Congo qui borde la ville même.

L'approvisionnement en eau potable de la Ville de Kinshasa se fait couramment à travers :

- aux eaux du fleuve Congo ;
- aux sources d'eau ;
- aux forages des nappes phréatiques et souterraines ;
- aux eaux pluviales.

²⁰⁷ Revue Québécoise, 2006.

²⁰⁸CNAEA/PEA (2010). "République Démocratique du Congo. Etat des lieux du secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement." Kinshasa.

1.2.SUPERFICIE, DÉMOGRAPHIE ET DENSITÉ

La province urbaine de Kinshasa dispose une superficie de plus ou moins 9.968 km dont 2500 km constitue l'agglomération qui comporte 24 communes dont 18 urbaines et 6 rurales qui sont subdivisées en 366 quartiers.

La population de la Ville de Kinshasa est estimée à 12 millions d'habitants avec une densité de plus de 1000 habitants/km². Son taux de croissance annuel est de 4% ⁽²⁰⁹⁾.

En effet, à l'indépendance, en 1960, la population de Kinshasa était de l'ordre de 400.000 habitants répartie sur une superficie de 5.500 ha. Après l'accession à la souveraineté nationale, Kinshasa a connu une forte poussée démographique due à l'exode rural et surtout aux conflits armés à travers le pays. Cette situation a sensiblement modifié la configuration spatiale de la ville.⁽²¹⁰⁾

Dans les zones d'extension, l'occupation du sol s'est faite sans la mise en place préalable des infrastructures de base, notamment, la voirie structurante, l'eau potable, l'électricité et les structures d'assainissement. Aujourd'hui, ces milieux posent de nombreux problèmes de développement dans ces secteurs qui exigent d'importants investissements financiers.

1.3.LA RÉGIE DE DISTRIBUTION D'EAU (REGIDESO)

L'exploitation du secteur de l'eau en milieu urbain est assurée par une entreprise publique, la Régie de Distribution d'Eau (Régideso). Elle a été créée par l'ordonnance-loi N° 66-460 du 26 août 1966, sous la forme d'une entreprise publique à caractère technique, industriel et commercial dotée de la personnalité juridique ⁽²¹¹⁾.

1.3.1. Missions

Elle a pour missions :

- l'exploitation de la distribution d'eau potable et des installations annexes de captage, d'adduction et de traitement des eaux à distribuer,
- l'étude et l'exécution des travaux d'aménagement de distribution d'eau potable et établissement des distributions nouvelles ou extension des distributions existantes,
- et toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à ses missions

A Kinshasa, la Régideso dispose quatre usines de production d'eau potable, quelles sont :

- l'usine de Lukunga ;
- l'usine de Ngaliema ;
- l'usine de N'djili;
- l'usine de Lukaya.

Les deux premières, elles tirent l'eau brute du fleuve Congo et les deux dernières respectivement des rivières N'djili et Lukaya. Leur production de chacune de ses usines elle présente de la manière suivante :

Production des usines de la Régideso

²⁰⁹Dieudonné MUSIBONO, gouvernance des ressources en eau en RD Congo in la RDC 50 ans d'indépendance, Perspectives, 2011, p 145-165.

²¹⁰. Théodore LOKAKAO et Eugène NZITATIRA, monographie de l'eau de ville de Kinshasa, Kinshasa, 2015

²¹¹CNAEA/PEA (2015). "Planification à grande échelle des infrastructures urbaines d'eau et d'assainissement." Kinshasa éd WaterAid. P 100

<i>Source de production</i>	<i>Capacité installée m³/jour</i>	<i>Capacité surchargée m³/jour</i>
Usine de ND'JILI	330 .000	350 .000
Usine de NGALIEMA	88.000	100 .000
Usine de LUKUNGA	40.000	50.000
Usine de LUKUYA	18.000	25.000
Capacité totale	418.000	525.000

Source: REGIDESO, Direction Générale 2016

Le rendement de la production de ces usines est de 60% tandis que les pertes d'eau dans le réseau de distribution sont de l'ordre de 20%.

Les besoins en eau potable de la population kinoise sont évalués à 900.000 m³/jour alors que la production est de 525.000 m³/jour.

En effet, ces usines fonctionnent en surcharge de production chaque jour. Si l'on considère que 64% des habitants de Kinshasa ont accès à l'eau potable de la Régideso, on peut dire que la dotation individuelle est de 73 litres/habitant/jour.

La consommation industrielle de l'eau potable de la Régideso ne présente que 6% du volume total distribué à Kinshasa (estimation 2004). Ce faible pourcentage s'explique par la chute des activités industrielles par la situation économique difficile que traverse le pays mais aussi par la création des forages dans les parcelles, les branchements frauduleux sur le réseau Régideso et la classification de certaines industries dans d'autres catégories pour des raisons tarifaires.

1.3.2. Réseau de distribution de la Régideso

Le réseau de distribution d'eau potable de la Régideso ne couvre pas l'entièreté de la Ville de Kinshasa. Il est implanté dans le centre d'affaires (commune de la Gombe), les anciennes cités de Barumbu, de Kinshasa ainsi que des quartiers Nord de Bandalungwa et de Kintambo, les cités planifiées de Kasa-Vubu, de Kalamu, de Matonge, de Matete, de Lemba, de N'djili, de Ngaliema, de Ngiri-Ngiri, certaines parties de Limete, de la Cité Maman Mobutu et Cité Verte. Le problème se pose avec beaucoup d'acuité dans les communes d'extension informelle sont Masina, Kisenso, Selembao, Bumbu, Makala, Kimbanseke, de même que dans une partie de Mont Ngafula.

L'accès direct des ménages à l'eau potable est de l'ordre de 64%, pendant que les autres, 25%, s'alimentent au robinet de voisins et 11% aux puits ou à des sources naturelles.

Enfin, le coût du service de l'eau est beaucoup plus élevé en périphérie que dans les grands centres urbains, en raison notamment, des nombreux intermédiaires dans la chaîne de distribution, et de la rareté de l'eau.

Tout ceci exerce un impact négatif tant sur la santé des populations, en raison d'une augmentation de la prévalence des maladies d'origine hydrique, que sur la scolarité des enfants en raison du poids de la corvée d'eau.

1.4.EAU COMME UNE RESSOURCE OU BIEN ÉCONOMIQUE

Les besoins en eau potable de la population dans la ville de Kinshasa sont évalués à 900.000 m³/jour alors que la production est de

525.000 m³/jour et pour combler ce vide, on assiste à une prolifération des usines artisanales des vendeuses d'eau de qualité douteuse ou la législation ou le code de l'eau n'existe pas. C'est pour cela que nous concluons que l'eau est devenue un bien économique de bonnes affaires.

II. ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DES HABITANTS DES QUARTIERS PÉRIURBAINS.

2.1.OBJECTIF DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

L'organisation communautaire a pour objectif de mettre en place des alternatives pérennes d'adduction en eau potable pour les populations des quartiers périurbains non desservis par la RÉGIDESO qui sont des centres secondaires vers aussi des zones rurales densément peuplées. En leur assurant un accès durable à l'eau potable, le projet contribue à l'amélioration de leurs conditions de vie. En effet, la disponibilité de cette eau permet tout à la fois de lutter de manière significative contre les maladies d'origine hydrique et, d'améliorer l'assainissement et l'hygiène de ces populations.

La communauté s'organise en association pour l'auto prise en charge pour l'accès à l'eau potable, comme ASUREP (Association d'Usagers de Réseau d'Eau Potable), élue démocratiquement par les habitants du/des quartiers qu'elle desserve. C'est ainsi que pour s'intégrer à la législation en vigueur, l'ASUREP dispose d'un statut d'ASBL, qui leur permet de vendre le service de l'eau et de réinjecter les dividendes au profit du quartier.

2.2.ORGANES DE L'ASUREP

Les organes de l'ASUREP sont les suivants :

- une Assemblée Générale, dont les délégués sont élus par les habitants du quartier,
- un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale,
- une Unité de Gestion composée des employés de l'ASUREP (technicien, comptable, fontainières...), qui est responsable de la gestion journalière du réseau.

2.3.FONCTIONNEMENT DE L'ASUREP

Les employés de l'ASUREP sont sélectionnés et recrutés sur base d'un appel à candidature lancé au niveau du quartier, suivant des critères spécifiques aux postes à pourvoir. C'est ainsi qu'en plus de l'intégrité et de la dextérité technique, il faut résider dans le quartier. Le lieu de résidence est un critère déterminant pour être membre dans un de ces trois organes. Le rôle de l'ASUREP à travers ses différents consiste à :

- participer à la réalisation des études et des travaux ;
- négocier la mise à disposition des parcelles sur lesquelles seront construits les différents ouvrages composant le réseau (forage, réservoir, borne-fontaine...);
- assurer le recouvrement du coût du service de l'eau ;
- assurer l'entretien des installations ;

Dans la plupart des cas, pour s'adapter au mode de vie des populations, le paiement du service de l'eau se fait à la prise d'eau et au volume. Par exemple, sur les réseaux de Kinshasa, la tarification actuellement en vigueur est de 10 francs

congolais le litre¹. Une personne qui vient chercher 20 litres paiera donc 200 francs.

Ce coût intègre, tour à tour :

- le coût du personnel,
- les charges fixes d'amortissement,
- les charges fixes d'entretien et de maintenance,
- les charges de fonctionnement du bureau.

Dans son fonctionnement, l'ASUREP s'occupe en plus du rendement du réseau lequel est souvent influencé par les pertes (fuites, éclaboussures, gaspillage...) et du coût social (dotation journalière en faveur des indigents).

2.4. LES ZONES D'INTERVENTION DE L'ASUREP

Quatre provinces plus la ville de Kinshasa constituent les zones d'intervention de l'ASUREP : il s'agit :

- du kongo-centra, au Kwilu-Ngongo, à Madimba et à Sonabata ;
- de Kasai Oriental dans la ville de Mbuji-mayi à travers les communes de Dibindi, de Bipemb et de Kanshi ;
- du Maniema, dans la ville de Kindu, notamment dans ses communes de Mikelenge, du Kasuku, d'Alungu et dans cité de Kailo ;
- du Sud-kivu dans les territoires d'Idjwi nord, de Kabare et de Walungu ;
- la ville de Kinshasa où se trouvent quatre communes qui sont concernées, Kimbanseke,

Kisenso, Maluku et N'sele ou deux communes sont déjà opérationnelles. A Kimbanseke ce sont surtout aux quartiers de Mangana et Mabinda, dans la commune de la N'sele sont concernés les quartiers de Ngina et Mpsa.

Avec ce mode de gestion, un réseau desservant 20.000 personnes à Kinshasa permet à l'ASUREP d'avoir un chiffre d'affaires mensuel moyen de 8.000\$. Ce qui lui permet non seulement de couvrir toutes les charges, mais aussi de disposer à la fin de l'année d'une réserve substantielle qu'elle pourra réinjecter dans des activités au bénéfice du quartier. Le projet eau à Kinshasa prévoit l'installation de 33 mini-réseaux d'eau potable.

III. PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de l'abondance de ressources en eau, en RD Congo, les problèmes ci-dessus mentionnés sont tout à fait surmontables à condition que les investissements soient judicieux et que les réformes de gouvernance soient effectivement réalisées. Ainsi donc le 6^e objectif de développement durable pour 2016- 2030 reste celui de réduire de moitié la proportion de personnes sans accès à l'eau potable. Cet objectif est particulièrement important dans la mesure où, il influence la réalisation des autres objectifs, en particulier, ceux qui portent sur la santé

L'enjeu pour la RD Congo, en général, et dans la ville de Kinshasa, en particulier, consiste à avoir la volonté politique, la bonne gouvernance pour ainsi mobiliser ses immenses ressources en eau en assurant leur potabilité et les en distribuant à la population pour son plus grand bien et pour une bonne

desserte qui l'épargnerait de ces maladies hydriques tant décriées dans ce pays

La concrétisation de la vision du gouvernement à travers le transfert des responsabilités, serait la bienvenue, aux entités provinciales dans le cadre de la décentralisation de la gestion du pays.

L'accroissement du niveau de déserte de la population en eau potable en finalisant cette coopération en cours de la construction d'une usine de traitement d'eau à la rivière ND'JILI dans le quartier Lemba-Imbu dans la commune de Kisenso. Cette usine aura une capacité de 40.000m³/jour qui devrait être fonctionnelle depuis 2017. L'application du nouveau code de l'eau peut apporter les réformes fondamentales dans ce secteur.

CONCLUSION

L'approvisionnement en eau potable est un défi à relever à travers les 24 communes que compte la ville de Kinshasa et qui sont sujets à une croissance démographique rapide et incontrôlée. Ce qui rappelons-le, est une épine aux pieds du gouvernement et de la Régideso. En effet avec une population de près de 12 millions d'habitants, pose déjà une équation difficile à résoudre pour les enjeux sont la ville de Kinshasa ou le taux de déserte en eau potable est seulement de 64% avec un niveau de service qui n'est pas opérationnel dans la plupart des communes, et qui souvent perturbé, est notamment lors des averses avec les fluctuations dans l'approvisionnement en électricité

La sécurité hydrique dans les zones urbaines et urbano-rurales de Kinshasa reste un défi majeur car la plupart des modèles de planification et de gestion des eaux urbaines ont montré leurs limites tant du point de vue de la rentabilité financière, de la

performance technique de l'équité sociale que de la viabilité environnementale.

La prestation des services en eau est depuis environ une décennie l'affaire du secteur informel échappant même à la rigueur des contrôles réglementaires. La qualité et la durabilité de construction des structures d'approvisionnement en eau se sont ainsi retrouvées sérieusement compromises avec des conséquences sanitaires déplorables sur le vécu des populations kinoises dans leur majorité.

De notre point de vue l'accès à l'eau potable est devenu véritablement un bien économique au sens économique de terme et non un droit humain. Pour cette raison on note la prolifération de Petites et Moyennes Entreprises et artisanales dans ce secteur et en font de bonnes affaires.